

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Maryline MARTIN, Jérôme SEIGNEURIE, Olivier BRAULT, Léonard GAILLARDON, Nicole JOUIN, Sabrina POISSON, Karine LEROY, Benjamin HUE, Delphine BATAILLE, Maxence CALAIS.

Edouard DANGUY arrivé à la délibération 2021/04/03

Excusé : Gérard TAPIN qui a donné procuration à Anne HÉBERT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Karine LEROY a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande 2 ajouts à l'ordre du jour : déclaration d'intention d'aliéner et modification de la délibération 2020/11/12 vente terrain Haiglière sur le nom de l'acquéreur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2021

BUDGET ANNEXE CONGELATEUR 2021

Délibération n° 2021/04/01

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Congélateur 2021 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	5 127,50
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	4 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 127,50
65 - Autres charges de gestion courante	200,00
Total dépenses de fonctionnement	5 327,50
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 820,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 507,50
Total recettes de fonctionnement	5 327,50

BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2021

Délibération n° 2021/04/02

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Panneaux Photovoltaïques 2021 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	420,64
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	250,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	170,64
66 - Charges financières	222,00
023 - Virement à la sect. d'investissement	557,36
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 800,00
Total dépenses de fonctionnement	4 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
75 - Autres produits de gestion courante	4 000,00
7588 - Autres	4 000,00
Total recettes de fonctionnement	4 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - Déficit d'investissement reporté	2 207,36
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 150,00
1641 - Emprunts en euros	1 150,00
Total dépenses d'investissement	3 357,36
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	557,36
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 800,00
28153 - Installations à caractère spécifique	2 800,00
Total recettes d'investissement	3 357,36

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021

Délibération n° 2021/04/03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Assainissement 2021 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	4 820,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 370,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 900,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 550,00
014 - Atténuations de produits	100,00
706129 - Revers. ag. eau redev. modernisation réseaux coll.	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	702,03
67 - Charges exceptionnelles	12 500,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 269,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	15 269,00
Total dépenses de fonctionnement	33 391,03
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	18 857,00
74 - Subventions d'exploitation	1 300,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 262,03
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	9 972,00
Total recettes de fonctionnement	33 391,03

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	6 656,63
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	6 656,63
21 - Immobilisations corporelles	9 000,00
211 - Terrains	9 000,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	9 972,00
1391 - Subv. d'équipement	9 972,00
Total dépenses d'investissement	25 628,63
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - Excédent d'investissement reporté	10 359,63
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	15 269,00
2812 - Agencements et aménagements de terrains	19,00
28156 - Matériel spécifique d'exploitation	111,00
28158 - Agencement et aménagements du mat. et outil. Indus	15 139,00
Total recettes d'investissement	25 628,63

SUBVENTION EQUILIBRE SERVICE ASSAINISSEMENT 2021

Délibération n° 2021/04/04

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au service assainissement afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2021.

Son montant sera déterminé selon la différence entre le total des dépenses et les différentes recettes perçues.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA HAIGLIERE 2021

Délibération n° 2021/04/05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget lotissement LA HAIGLIERE 2021 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3 797,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 797,00
66 - Charges financières	660,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	75 543,39
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	75 543,39
043 - Opérations patrimoniales	660,00
608 - Frais accessoires terrains en cours d'aménagement	660,00
Total dépenses de fonctionnement	80 660,39
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 500,00
7015 - Ventes de terrains aménagés	10 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 120,00
77 - Produits exceptionnels	41 571,14
774 - Subventions exceptionnelles	41 571,14
002 - Excédent de fonctionnement reporté	26 809,25
043 - Opérations patrimoniales	660,00
796 - Transferts de charges financières	660,00
Total recettes de fonctionnement	80 660,39

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
001 - Déficit d'investissement reporté	38 601,99
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 330,00
1641 - Emprunts en euros	2 330,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	
3555 - Terrains aménagés	
Total dépenses investissement	40 931,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 20121
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	75 543,39
3555 - Terrains aménagés	75 543,39
Total recettes investissement	75 543,39

SUBVENTION EQUILIBRE LOTISSEMENT LA HAIGLIERE 2021

Délibération n° 2021/04/06

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention au budget lotissement La Haiglière afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour l'année 2021.

Pour un montant maximum de 41 571.14€.

BUDGET COMMUNE 2021

Délibération n° 2021/04/07

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la Commune 2021 qui se définit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
011 - Charges à caractère général	207 338,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	80 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	86 898,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 040,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 900,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	177 280,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 340,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	174 940,00

014 - Atténuations de produits	20 929,00
65 - Autres charges de gestion courante	136 770,00
66 - Charges financières	21 600,00
67 - Charges exceptionnelles	1 210,00
022 - Dépenses imprévues	31 833,74
023 - Virement à la sect. d'investissement	178 205,00
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	205,00
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles et corporelles	205,00
Total dépenses de fonctionnement	775 370,74
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
BP 2021	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	7 790,00
73 - Impôts et taxes	281 109,00
74 - Dotations, subventions et participations	194 111,00
75 - Autres produits de gestion courante	71 000,00
76 - Produits financiers	5,00
77 - Produits exceptionnels	500,00
013 - Atténuations de charges	11 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	209 855,74
Total recettes de fonctionnement	775 370,74

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021
104 - MAISON 2 RUE MINOSTRANDE MAM	5 595,70
105 - MOBILIER MATERIEL SALLE DES FÊTES	1 355,20
107 - COMMERCE BATIMENT COUSIN	5 200,00
108 - CHAUFFERIE ANNEXE	2 200,00
109 - TRACTEUR	81 000,00
55 - AMENAGEMENT DU BOURG	4 556,00
78 - TRAVAUX A L'EGLISE	26 456,70
80 - TRAVAUX DE VOIRIE	90 839,60
98 - TRAVAUX MAISON DES MARAIS	4 000,00
TOTAL OPERATIONS	221 203,20
001 - Déficit d'investissement reporté	231 487,75
1641 - Emprunts en euros	288 000,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
271 - Titres immobilisés (droits de propriété)	542,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	521 029,75
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	742 232,95
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
BP 2021	
78 - TRAVAUX A L'EGLISE	17 521,00
1641 - Emprunts en euros	239 000,00
TOTAL RECETTES	256 521,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	178 205,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	9 000,00
10222 - FCTVA	106 932,00
10226 - Taxe d'aménagement	900,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	189 469,95
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
2804132 - Bâtiments et installations	205,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES	485 711,95
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	742 232,95

SUBVENTION CCAS 2021

Délibération n° 2021/04/08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 1245.63€ pour l'année 2021.

TAUX D'IMPOSITION 2021

Délibération n° 2021/04/09

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition communaux pour l'année 2021 à savoir :

Taxe foncier bâti	36.61%
Taxe foncier non bâti	39.59%

BON DE COMMANDE TRACTEUR

Délibération n° 2021/04/10

Madame le Maire présente le bon de commande pour le tracteur de l'entreprise LEBAUDY pour un montant d'achat 81 000€ TTC.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise LEBAUDY pour l'achat du tracteur.

FINANCEMENT ACHAT TRACTEUR

Délibération n° 2021/04/11

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de l'autoriser à démarcher les banques pour un emprunt pour l'achat du tracteur

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à contacter les financeurs.

RAPPORT CLECT

Délibération n° 2021/04/12

Proposition de neutralisation des charges transférées dans le cadre de l'entretien des espaces verts des zones d'activités

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel (JO) du Sénat le 17 janvier 2019,

Vu la délibération DEL20171019-350 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche validant la liste des zones d'activités économiques du territoire communautaire,

Vu la délibération DEL20171113-368 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche portant valorisation des transferts des zones d'activités économiques du territoire communautaire,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunis le 15 décembre 2020 concernant la neutralisation du transfert de charges liée à l'entretien des espaces verts des zones d'activités,

Vu la délibération DEL20201217-284 du conseil communautaire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche portant modification de la délibération relative aux réseaux présents sur les zones d'activités du territoire communautaire,

Considérant qu'il convient de « considérer que si la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités permet effectivement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de créer les réseaux et tous équipements nécessaires au sein de ladite zone, elle ne l'autorise pas pour autant à exploiter en propre les fractions de réseaux situées sur le périmètre de la zone d'activités à l'issue de son aménagement, sauf si l'EPCI exerce, en sus de cette compétence, une compétence spécifique lui permettant de gérer tel ou tel réseau ou équipement d'infrastructure. »

Considérant que la Communauté de communes propose d'être compétente en matière d'entretien des espaces verts des zones d'activités du territoire communautaire,

Considérant la proposition de neutralisation du transfert de charges liée à l'entretien des espaces verts des zones d'activités,

Considérant le rapport de la CLECT en date du 15 décembre 2020 transmis par la communauté de communes à l'ensemble des communes membres qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de valider la neutralisation financière du transfert de charges lié à l'entretien des espaces verts des zones d'activités créées par les communes ou le syndicat d'aménagement touristique et rural du pays des marais et gérées depuis 2017 par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION BIO EN NORMANDIE

Délibération n° 2021/04/13

Madame le Maire présente le projet de « Bio Normandie ».

L'association Bio en Normandie fédère les producteurs bio normands, œuvrant pour une agriculture biologique relocalisée, durable et équitable en Normandie.

Une dizaine de communes présentes sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont intéressées par le développement d'un approvisionnement local et des qualités au sein de leur restauration collective.

Cette étude sera financée à 80% du TTC par le fonds ma commune en transition.

La commune de Marchésieux est sollicitée pour participer à cette étude et à signer une convention.

Le montant total de l'étude est de 23 200€ TTC pour 226 convives (soit 102.65€/ convive), le montant pour Marchésieux de 61 convives 6 261.68€ TTC, après subvention la participation sera d'un montant de 1 252.34€ TTC.

Les communes de Saint Martin d'Aubigny et Feugères ont validé leur part de financement. L'association familles rurales chargée de la gestion de la cantine est favorable à ce projet.

Mesdames MARTIN et LEROY sont intéressées pour participer à cette étude.

Le Conseil Municipal, après cet exposé, à l'unanimité valide le projet et autorise Madame le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

MAITRE D'ŒUVRE MAM

Délibération n° 2021/04/14

Après avoir sollicité plusieurs maîtres d'œuvre qui n'ont pas pu répondre à l'offre faute de disponibilité.

Madame le Maire présente la seule proposition d'honoraires qui correspond aux attentes pour le projet de la MAM, celle de Monsieur Stéphane BELLE maître d'œuvre en Bâtiment de Coutances.

La proposition est de 8% du montant estimatif des travaux HT (150 000€) soit 14 400€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer ce devis et missionne Madame le Maire pour engager au plus vite le projet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet a été présenté à la COCM pour être inscrit dans le CRTE (*contrat de relance et de transition écologique*) et bénéficier des soutiens du plan de relance.

CONVENTION FDGDON 50

Délibération n° 2021/04/15

Madame le Maire donne lecture de la convention triennale (2021 à 2023) pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche avec la Fédération Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50).

La convention porte sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte collective contre les frelons asiatiques et de leur conduite à l'échelle du département de la Manche soit :

- actions de sensibilisation, information et prévention
- actions de surveillance des nids de frelons asiatiques
- actions de protection des ruchers contre les frelons asiatiques
- actions de destruction de nids de frelons asiatiques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention triennale (2021 à 2023) avec le FDGDON, à régler le montant de la participation annuelle de 34.00€, lui donne pouvoir pour choisir les entreprises intervenantes et d'engager les participations.

VENTE TERRAIN BOURG

Délibération n° 2021/04/16

Madame le Maire signale aux conseillers la mise en vente du terrain appartenant à Monsieur et Madame FERREY.

La parcelle AI 226 de 1 500m² environ se situe derrière le cimetière.

Vue l'emplacement du terrain et l'intérêt qu'il peut présenter pour la commune, Madame le Maire propose aux Conseillers de faire une proposition d'achat entre 10€ et 12€ du m².

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à négocier la vente auprès des vendeurs dans cette fourchette de prix.

PROJET FNAB

Madame le Maire présente le projet de partenariat avec le FNAB pour réfléchir et travailler sur un thème précis dans le cadre de la Biodiversité et de l'Agriculture Biologique.

Elle propose que ce travail soit engagé avec les membres de la Commission biens communaux et l'ADEN.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise que ce travail soit mené avec l'ADEN et la Commune.

ADHESION ANPCEN

Délibération n° 2021/04/17

Madame le Maire présente la proposition d'adhésion pour la protection de l'environnement nocturne

A l'unanimité le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer cette année à l'ANPCEN (association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).

SUBVENTION ASSOCIATION OUTIL EN MAIN

Délibération n° 2021/04/18

Madame le Maire présente la demande du président de l'association l'OUTIL en MAIN de Périers.

L'intérêt des actions portées par l'association et afin d'encourager le démarrage de cette association, une subvention de 100€ est proposée.

**Après délibération, 12 votes pour, 3 votes contre.
La subvention de 100€ sera versée à l'association.**

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délibération n° 2021/04/19

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Marchésieux.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 12/04/2021,

adressée par Maître Tiphaine CORNILLE-ORVAIN notaire à SAINT-SAUVEUR-VILLAGES (Manche),

en vue de la cession d'une propriété sise au lieu-dit rue du Port, 9 et 11 cadastrée section AI n°22 d'une superficie totale de 00ha 1a 54ca, AI n°23 d'une superficie totale de 00ha 5a 49ca, AI n°24 d'une superficie totale de 00ha 7a 5ca et AI n°25 d'une superficie totale de 00ha 2a 23ca appartenant à Madame TAPIN Annick épouse OURRY.

Considérant qu'aucun projet communal ne concerne les parcelles précitées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

PROPOSITION ACHAT LOT 1 HAIGLIERE

Délibération n° 2021/14/20

Modification de la délibération 2020/11/12.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que SCI 21 – 1 les Bosqs d'Aubigny 50190 Marchésieux a accepté la proposition de vente du terrain au prix de 10 500 €HT net vendeur pour l'acquisition du lot 1 au lotissement de la Haiglière, parcelles ZS 187- ZS 184 - ZS 175d'une superficie de 595 m².

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition, autorise la vente de cette parcelle et autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente, les pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente ainsi que l'acte de vente.

INFORMATIONS DIVERSES :

- A la demande du GAEC Rohard, les Conseillers sont invités à une réunion d'échange lundi 19/04/2021 à 20h30 à la salle des Fêtes
- Prochain conseil municipal le 18/05/2021 à 20h30
- La dératisation de l'assainissement collectif a été mis en place avec une entreprise spécialisée qui doit intervenir 2 fois dans l'année
- Retour rencontre avec Manche Habitat

VU, pour être affiché le 19 avril 2021 conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Anne HEBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.